Informations de base	
2003/2541(RSP) RSP - Résolutions d'actualité	Procédure terminée
Résolution sur la protection des artistes du secteur audiovisuel **Subject** 4.45.08 Activités artistiques et culturelles, livres et lecture, arts	

Evénements clés			
Date	Evénement	Référence	Résumé
14/05/2003	Débat en plénière		
15/05/2003	Décision du Parlement	T5-0221/2003	Résumé
15/05/2003	Fin de la procédure au Parlement		
17/03/2004	Publication de l'acte final au Journal officiel		

Informations techniques	
Référence de la procédure	2003/2541(RSP)
Type de procédure	RSP - Résolutions d'actualité
Sous-type de procédure	Débat ou résolution sur question orale/interpellation
Base juridique	Règlement du Parlement EP 142-p5
État de la procédure	Procédure terminée

Portail de documentation				
Parlement Européen				
Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Question orale/interpellation du Parlement		B5-0092/2003	14/05/2003	
Proposition de résolution		B5-0238/2003	14/05/2003	
Texte adopté du Parlement, sujets d'actualité		T5-0221/2003 JO C 067 17.03.2004, p. 0209-0293 E	15/05/2003	Résumé

Résolution sur la protection des artistes du secteur audiovisuel

2003/2541(RSP) - 15/05/2003 - Texte adopté du Parlement, sujets d'actualité

Considérant que l'Union européenne reconnaît que les oeuvres artistiques constituent d'importants agents économiques pour tous les pays et que la création contemporaine est le patrimoine de demain, le Parlement européen a adopté une résolution non législative pour dénoncer l'absence de protection internationale des artistes du secteur audiovisuel. Il rappelle notamment que les conventions et autres accords internationaux qui couvrent

les auteurs, les producteurs de musique et les artistes musicaux ainsi que les organismes de radiotélévision n'incluent pas les acteurs, danseurs et autres artistes des spectacles vivants et de l'audiovisuel. Par conséquent, les spectacles ne sont pas protégés lorsqu'il sont exploités en dehors de l'Union européenne, ce qui entrave la libre circulation. En vue de la réunion informelle en juin 2003 de l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle, dont l'objectif est de parvenir à un accord sur l'inclusion des artistes du secteur audiovisuel dans son traité, le Parlement invite la Commission européenne, qui représentera les États membres, à intervenir en faveur de cette inclusion. Avant le vote, M. CASHMAN qui est acteur a annoncé qu'il ne participerait pas au vote.